

AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 3 septembre 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-746

Règlement de modification du règlement 2015-611 concernant la limite de vitesse dans le secteur urbain de la municipalité, l'ajout de stationnement interdit et de panneaux d'arrêts

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 135, rue Principale, Sainte-Claire, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 2024-746 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Claire, ce 16^e jour de septembre 2024.

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim,



Dany Fournier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Dany Fournier, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public relatif au règlement numéro 2024-746 dans l'entrée de l'hôtel de Ville et de l'Église, le 16^e jour de septembre 2024.

En fait de quoi, je donne ce certificat, ce 16^e jour de septembre 2024.

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim,



Dany Fournier